

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT - (n° 1145)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 59

À la dernière phrase de l'alinéa 114, substituer aux mots :

« du même article »,

les mots :

« de l'article 131-39 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.